Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports
Direction des finances et des achats

2025 DILT 6 DFA : Budget annexe des transports automobiles municipaux - Approbation du compte administratif 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2024. Les dépenses et les recettes relatives à cette activité font l'objet d'un budget annexe. Ses comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (Spic) annexés aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

1. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 43,9 M€ en décision modificative lors de la séance du Conseil de Paris des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024.

En 2024, le niveau de dépenses est en hausse par rapport à celui constaté en 2023. Cette évolution est liée à la poursuite de la mise en œuvre du plan de déplacements des administrations parisiennes (PDAP) et du plan climat énergie, et à l'impact des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024. Les charges courantes de fonctionnement du service sont par ailleurs pleinement maîtrisées (-1,0 %) malgré des niveaux de prix durablement hauts notamment pour les pièces détachées et le carburant.

Le ST-TAM a en effet été particulièrement mobilisé pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, tout en continuant à assurer ses missions habituelles pour les directions opérationnelles : transport individuel ou collectif avec conducteur, transport de végétaux, de biens ou de matériels, mise à disposition d'une offre de carburants, de mobilité partagée (autopartage) sur les sites où de nombreux agents travaillent, mise à disposition de moyens de mobilités, supports logistiques pour les évènements d'envergure (Nuit blanche, Paris plages, courses sur route, feux d'artifices) ou la gestion des crises (transport de personnes vers des lieux d'hébergement, équipement pour l'armement des sites d'hébergement d'urgence).

L'offre de mobilités du ST-TAM s'est par ailleurs profondément transformée au cours des dernières années afin de répondre aux besoins diversifiés des directions et aux orientations de la municipalité parisienne en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction du bruit ainsi que des

émissions de gaz à effet de serre, déclinées dans le cadre des plans climat et de déplacements des administrations parisiennes (PDAP).

Au terme de l'exercice, la situation de la section d'exploitation est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis et charges rattachées est de 37,2 M€, en hausse de 7,1 % par rapport au montant de 34,7 M€ constaté en 2023 ;
- en recettes, le montant des titres émis et des produits rattachés est de 33,5 M€, en hausse de 7,7 % par rapport au montant de 31,1 M€ constaté en 2023.

1.1. DEPENSES D'EXPLOITATION

1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Il se compose principalement des achats de carburant et de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, des locations de véhicules industriels spécialisés et des versements d'indemnités d'assurance aux tiers.

Sur le chapitre 011, les mandatements s'élèvent à 7,5 M€, en hausse de 5,3 % par rapport à 2023 (7,1 M€). Cette hausse de 0,4 M€ est la combinaison :

- de dépenses directement liées aux JOP pour 0,2 M€ ;
- d'une hausse conjoncturelle des stocks (notamment de pièces détachées) fin 2023 pour faire face aux besoins pendant les JOP 2024, pour 0,2 M€ ;
- de la maîtrise des autres dépenses courantes, pour -0,1 M€.

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- les fournitures d'atelier (nature 60223). Ces dépenses portent principalement sur l'achat des pièces détachées nécessaires à la maintenance et à la réparation des véhicules. 2,0 M€ ont été exécutés en 2024, soit +7,0 % par rapport à 2023 (1,9 M€). Cette augmentation apparaît contenue dans la mesure où le nombre d'interventions réalisées par les garages du ST-TAM sur le parc de véhicules mis à disposition de ses clients a augmenté de 10,0 % entre 2023 et 2024 ;

- la variation des stocks (nature 6032). 1,0 M€ a été exécuté en 2024, en hausse de 28,8 % par rapport à 2023 (0,8 M€) compte tenu de la valeur du stock à la fin de l'année N-1. Chaque année, la valeur initiale du stock constitue une charge (mécanisme comparable à une acquisition) tandis que sa valeur au 31 décembre constitue un produit (mécanisme comparable à une revente). Cette hausse est le reflet de l'anticipation des besoins pendant les JOP, qui avait conduit à renforcer le stock dès fin 2023. Celle-ci s'est révélée pertinente puisque le stock a retrouvé son niveau habituel fin 2024 ;

- les prestations de manutention assurées par des associations d'insertion (nature 611) et les locations (natures 6132 et 6135). Les dépenses s'élèvent à 1,0 M€ en 2024, en hausse de 35,0 % par rapport aux 0,8 M€ constatés en 2023. Les dépenses directement liées aux JOP représentent près de 80,0 % de cette augmentation ;

- les carburants (natures 60221 et 6066). 1,0 M€ a été exécuté en 2024, en hausse de 3,7 % par rapport au montant constaté lors de l'exercice 2023. La poursuite de la décarbonation du parc au titre du plan des déplacements des administrations parisiennes (PDAP) a permis de contenir l'impact de la hausse des prix des carburants constatée depuis 2022, et de faire face au retour progressif des clients des stations du ST-TAM après la levée des restrictions de distributions début 2024 ;

- les coûts d’assurance (natures 6161 et 6168). 0,8 M€ a été exécuté en 2024, en baisse de 21,9 % par rapport à 2023 (1,0 M€) en raison essentiellement de la diminution des versements des indemnités aux tiers. Le ST-TAM bénéficiant d’une délégation de gestion pour les sinistres d’une valeur inférieure à 75 000 €, il est responsable du paiement des primes d’assurances et des indemnités aux tiers victimes d’accidents de la circulation avec un véhicule municipal. Les actions de sensibilisation aux risques routiers et à l’établissement des constats, menées par le ST-TAM auprès de ses clients depuis 2023, ont contribué à cette baisse sensible.

Les restes à réaliser pour l’exercice 2024 s’élèvent à 0,3 M€.

1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise des dépenses à hauteur de 19,6 M€, en hausse de 6,5 % par rapport à 2023 (18,4 M€). Outre l’évolution spontanée de la masse salariale liée à la progression de carrière des agents, cette hausse est très majoritairement due aux mesures salariales mises en œuvre à l’échelle de la Ville de Paris.

1.1.3. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) ET DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68)

0,2 M€ a été dépensé au titre des dépenses exceptionnelles et dotations aux provisions en 2024 (contre 0,3 M€ en 2023). Ce montant correspond principalement d’une part à la constitution de provisions pour risques et d’autre part à l’annulation de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs.

1.1.4. OPERATIONS D’ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre, qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés, a été exécuté à hauteur de 9,8 M€ en 2024, soit une hausse de 10,6 % par rapport au montant de 8,8 M€ constaté en 2023. Cette évolution très significative en 2024 est le reflet mécanique des achats de véhicules propres, plus coûteux que des véhicules thermiques, au titre de la mise en œuvre du PDAP et de la décarbonation du parc, et notamment de l’accélération des dépenses d’investissement à ce titre en 2024. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d’investissement au chapitre 040 pour un montant strictement identique.

1.2. RECETTES D’EXPLOITATION

Le ST-TAM facture ses prestations aux directions de la Ville, ainsi qu’à divers organismes publics extérieurs et associatifs.

Les recettes d’exploitation s’élèvent à 33,5 M€, en hausse par rapport aux 31,1 M€ constatés pour l’exercice 2023 (+2,38 M€ soit +7,6%).

1.2.1. PRESTATIONS DE SERVICES (chapitre 70, nature 706)

Les recettes de prestations de services s’élèvent à 30,0 M€, en hausse de 6,8 % par rapport à l’exercice 2023 (28,1 M€). Cette hausse est majoritairement liée aux mesures de dynamisation des recettes du ST-TAM et de diversification des clients. 2024 renoue ainsi avec le niveau moyen des recettes des exercices précédents, déduction faite des recettes conjoncturelles liées aux JOP 2024.

Ces recettes se répartissent comme suit :

En euros	**CA 2020**	**CA 2021**	**CA 2022**	**CA 2023**	**CA 2024**
70600 - Budget général ville	24 693 534,48	26 912 980,90	26 046 035,43	23 812 168,93	25 502 144,83

70601 – Budget annexe eau	25 803,52	0,00	0,00	0,00	0,00
70602 – Budget annexe assainissement	1 040 762,76	1 251 030,21	1 178 746,34	1 160 541,34	1 194 149,10
70603 – Service fossoyage (budget général ville)	104 793,21	59 510,80	0,00	26 928,53	11 142,84
70605 – États spéciaux d'arrondissement	2 218 394,71	2 226 808,17	2 317 926,73	2 271 461,11	2 400 484,41
7061 – Conducteurs détachés	154 038,21	189 519,18	36 699,08	292,45	0,00
70621 – Autres collectivités	250 968,56	298 930,68	314 581,55	358 368,11	328 705,44
7063 – APHP	7 721,24	63 414,55	0,00	0,00	0,00
7065 – Eau de Paris	21 681,86	15 505,79	35 543,32	16 753,97	12 533,15
7066 – CASVP	539 677,84	595 191,79	536 338,26	476 639,42	575 728,19
TOTAL	**29 057 376,39**	**31 612 892,07**	**30 465 870,71**	**28 123 153,86**	**30 024 887,96**

1.2.2. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Pour cet exercice, les prestations réalisées pour des clients tiers s'élèvent à 1,0 M€. Ce poste de recettes, en hausse de 22,5 % par rapport à 2023 (0,8 M€), porte sur les locations et correspond aux prestations fournies aux associations partenaires de la Ville et aux sociétés d'économie mixte.

1.2.4. PRODUITS DES CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, d'outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2024 est de 0,9 M€, en hausse par rapport aux 0,6 M€ réalisés en 2023 en raison de la reprise des activités de vente aux enchères, qui avait été suspendue au second semestre 2023.

1.2.5. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La recette de 0,2 M€ constatée en 2024 (quasi-inchangée par rapport à 2023) provient notamment des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des sinistres avec des véhicules municipaux.

1.2.6 VARIATION DES STOCKS (chapitre 013, nature 6032)

Corollaire de la dépense de fonctionnement, la variation des stocks s'établit à 0,9 M€ fin 2024 contre 1,0 M€ fin 2023, en baisse de 16,9 %.

1.3. DETERMINATION DU RESULTAT

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses s'élève à 37,2 M€ ;
- le montant des recettes titrées et des produits rattachés s'élève à 33,5 M€ ;
- le résultat de l'exercice 2024 de la section d'exploitation est de -3,7 M€ ;
- le résultat d'exploitation cumulé (y compris report de résultat 2023) au 31 décembre 2024 s'établit à -7,2 M€.

Conformément à l’instruction budgétaire M4, ce résultat d’exploitation sera reporté en dépenses de la section d’exploitation lors du budget supplémentaire de l’exercice 2025 ; il ne fait l’objet d’aucune affectation.

2. SECTION D’INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts de la section d’investissement ont été arrêtés, en dépenses et en recettes, à 20,3 M€ en décision modificative lors des séances du 19, 20, 21 et 22 novembre 2024. Le budget primitif 2024 s’établissait à 11,9 M€.

Au terme de l’exercice 2024, la situation de la section d’investissement est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits mandatés est de 19,5 M€ ;
- en recettes, le montant constaté est de 11,5 M€.

2.1. DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Les dépenses d’investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d’outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites occupés par le ST-TAM, ainsi que de l’amortissement des subventions reçues. L’exécution 2024 en investissement a été marqué par une très forte accélération des paiements, principalement sur les achats des véhicules (88,1 % des crédits réels) et reflet de l’engagement du ST-TAM dans la mise en œuvre du PDAP et du plan climat énergie.

2.1.1. LES DEPENSES D’EQUIPEMENT (chapitres 20, 21 et 23)

Les dépenses d’équipement ont été exécutées à hauteur de 18,9 M€. Les postes les plus importants sont :

- 16,7 M€, en hausse par rapport aux 6,9 M€ constatés en 2023, pour les achats de véhicules pour l’ensemble des directions de la Ville (natures 2182 et 2318) ;

- 1,8 M€ constaté en 2024 (1,1 M€ en 2023) au titre des travaux réalisés dans les sites du ST-TAM (natures 2135, 2313 et 238), avec notamment la poursuite de l’amélioration des conditions de travail et de sécurité des personnels (travaux de réfection des locaux sociaux du garage d’Ivry sur Seine, travaux de mise aux normes GNV du garage de la porte Pouchet, études de restructuration du garage de Saint-Ouen) ;

- 0,4 M€ constaté en 2024 au titre des équipements des garages (nature 2155), contre 0,5 M€ en 2023.

Les restes à réaliser (RAR) pour l’exercice 2024 s’élèvent à 0,2 M€ sur les chapitres 21 et 23.

2.1.2. LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 040).

L’amortissement des subventions d’équipement représente une dépense d’ordre d’un montant de 0,4 M€. Cette opération d’ordre budgétaire est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d’ordre de la section d’exploitation (chapitre 042).

2.1.3. SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Au 31 décembre 2024, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2024 (19,2 M€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (0,5 M€), le solde d’AP s’établit à 26,5 M€.

Ce montant tient compte de 18,9 M€ mandatés sur AP (crédits réels) en 2024, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2024 à 58,9 M€.

Stock brut au 31/12/2023	AP votées en 2024	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2024	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2024	Dont mandats émis 2024	Stock AP au 31/12/2024
66,7 M€	19,2 M€	0,5 M€	85,4 M€	58,9 M€	18,9 M€	26,5 M€

2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et valeur nette comptable des véhicules vendus). Ces opérations sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

2.2.1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre d'ordre 040)

La recette a été réalisée à hauteur de 9,8 M€ correspondant strictement au montant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement (transferts entre sections).

2.2.2. LES DOTATIONS (chapitre 10, nature 10222)

1,3 M€ a été perçu au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), en hausse de 17,8 % par rapport à 2023 (1,1 M€).

2.2.3. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)

Le montant de subventions reçues en 2024 s'élève à 0,1 M€, en baisse par rapport aux 0,2 M€ perçus en 2023. Cette somme correspond essentiellement aux subventions versées par l'État lors de l'achat des véhicules électriques en remplacement de véhicules diesel.

2.3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2024 aboutit aux résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 19,5 M€ ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 11,5 M€ ;
- le résultat d'investissement de l'exercice 2024 s'établit à -8,0 M€.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté au compte administratif 2023 (8,8 M€), le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est un excédent de 0,8 M€ (hors RAR). Ce montant sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2025.

3. SYNTHESE

Pour l’exercice 2024, les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	37,2 M€	33,5 M €	-3,7 M€
Investissement	19,5 M€	11,5 M€	-8,0 M€
Total de l’exercice	56,7 M€	45,0 M€	-11,7 M€
		Résultat de l’exercice précédent	+5,3 M€
		Résultat cumulé de l’exercice	-6,4 M€

Après incorporation du résultat de l’exercice précédent, qui s’élevait à +5,3 M€, le résultat cumulé de l’exercice 2024 s’établit à -6,4 M€.

Je vous demande d’arrêter le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l’exercice 2024.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris